

FORMATION HAUTEUR « PORT DES EPI » / « ÉCHAFAUDAGES ROULANTS »

RAPPEL DE LA LÉGISLATION :

Code du travail : **Art. R.4323-104**

L'employeur informe de manière appropriée les travailleurs devant utiliser des équipements de protection individuelle :

- 1° Des risques contre lesquels l'équipement de protection individuelle les protège ;
- 2° Des conditions d'utilisation de cet équipement, notamment les usages auxquels il est réservé ;
- 3° Des instructions ou consignes concernant les équipements de protection individuelle ;
- 4° Des conditions de mise à disposition des équipements de protection individuelle.

Art. R 4323-106

L'employeur fait bénéficier les travailleurs devant utiliser un équipement de protection individuelle d'une formation adéquate comportant, en tant que de besoin, un entraînement au port de cet équipement.

Cette formation est renouvelée aussi souvent que nécessaire pour que l'équipement soit utilisé conformément à la consigne d'utilisation.

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

Minimum 6 personnes

Maximum 10 personnes

PERSONNEL CONCERNE :

Toutes personnes amenées évoluer en hauteur et à installer, utiliser entretenir et vérifier un échafaudage roulant.

VALIDATION :

Évaluation certificative sous forme d'évaluation continue.

Recyclages : un an maximum après la date de validation de la formation initiale pour le premier recyclage puis tous les deux ans

DURÉE

1 jours soit 7 heures.

AUTRES

Site : lieux de travail des opérateurs.

Mode opératoire pour la partie hauteur : un par lieux de travail, seul les moyens propres de l'individu sont retenus (pieds et mains).

- Sécurité :
- a) Protection collective (échafaudage; garde-corps ; échelle à crinoline).
 - b) Un dispositifs d'ancrage (classe A et/ou C de la norme En 795).
 - c) Un équipement de protection individuelle de type EN 353.1 ou 353.2.

Lieux de travail : ils doivent être conformes à la réglementation en vigueur et entretenus.



INFORMATION SUR LE DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Travail hauteur

Port des EPI
Échafaudage
Roulants

OBJECTIFS :

- Maîtriser les principes de sécurité des accès et aux postes de travail
- Vérifier les domaines et conditions d'utilisation des EPI
- Maintenir les EPI en état de propreté
- Vérifier les conditions de stockage des EPI
- Mettre en œuvre et utiliser un échafaudage roulant en respectant les consignes de sécurité.
- Identifier les différents types d'échafaudages et vérifier leur bon état de conservation.

PROGRAMME :

1^{ère} Partie : 0.5 jour Théorie

Origine à nos jours :

- Définition de la hauteur
 - décret du 8 janvier 1965, modifié par décret du 1^{er} septembre 2004
- Directive 89/391/CEE du 12.06.89
- Loi N°91-1414 du 31.12.91
 - principes généraux de prévention
 - obligations de l'employeur
 - mesures matérielles (lieu de travail et équipement de protection)
 - mesures d'organisation (procédures et plans de prévention)
 - mesures d'information et de formation
 - obligations du travailleur
 - prendre soin de sa santé et sa sécurité

Lieux de travail :

- Définition d'un lieu de travail
- Conception d'un lieu de travail
 - choix des moyens d'accès fixe et mobile
 - choix de la sécurité
 - protection collective (étude et descriptif des normes)
 - dispositifs d'ancrage (étude et descriptif des normes)
 - protection individuelle (étude et descriptif des normes)
 - signalisation (étude et descriptif des normes)

Équipements de Protection Individuelle :

- Définition des équipements de protection individuelle
- Descriptif
- Aspect réglementaire (conception, utilisation)
- Étude et descriptif des normes
- Hauteur et facteur de chute
- Vérification des équipements de protection individuelle



DÉROULEMENT DE LA FORMATION (SUITE)

Travail hauteur

Port des EPI
Échafaudage
Roulants

Échafaudage roulant :

- Présentation des différents types d'échafaudages
- Les différents éléments, tubes, raccords, éléments préfabriqués...
- Conception d'un échafaudage, stabilité, règles de sécurité, protection collective et /ou individuelle...
- Montage : supports, ossatures, amarrage, planchers, garde-corps, plinthes, lisses...
- Notice, examen, utilisation.
- Démontage, stockage entretien et vérification

2^{ème} Partie : 0.5 jour Pratique

Lieux de travail :

- Analyse des lieux de travail
 - la conception des lieux de travail
 - l'état général des installations de sécurité
 - la signalisation et le balisage
 - les risques environnementaux
 - la propreté et salubrité
- Rappel des règles et consignes de sécurité

Équipements de protection individuelle :

- Inventaire et présentation des EPI par le formateur
 - harnais d'antichute et systèmes de maintien
 - longe avec ou sans absorbeur
 - antichute à rappel automatique
 - antichute mobile sur support d'assurage rigide
 - antichute mobile sur support d'assurage flexible
 - connecteur
 - casque

Cet inventaire et présentation comprennent la conformité, le domaine d'utilisation, la vérification, l'entretien et le stockage de chaque équipement de protection individuelle selon leurs notices d'emploi.

Application pratique au sol :

- Organisation et rangement des EPI
- Exercices pratiques
 - manipulation, vérification, ajustement, utilisation et réglage des EPI



DÉROULEMENT DE LA FORMATION (SUITE)

Travail hauteur

Port des EPI
Échafaudage
Roulants

Vérification et validation des acquis de chaque stagiaire par le formateur lors des différents exercices.

- Application pratique sur les lieux de travail :

- Accès aux postes de travail
 - Évaluation des risques de chute de hauteur
 - Étude des dispositifs de sécurité
 - Étude et choix du système d'arrêt des chutes le plus approprié et adapté
 - Commentaire sur la répartition des efforts physiques lors des déplacements
 - Démonstration par le formateur lors des différents déplacements de l'utilisation des EPI

Stagiaires

- Exercices pratiques en situation réelle de l'ensemble du ou/et des modes opératoires
- **vérification et validation des gestes et comportements de chaque stagiaire par le formateur lors des différents exercices.**
- vérification et contrôle en fin de stage des équipements de protection individuelle

Montage, démontage et rangement d'un échafaudage roulant :

Mise en pratique des règles de sécurité, dans le cadre des exercices à réaliser, en utilisant l'ensemble des EPI (y compris gants, casque..)

